

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29	Délibération N°075/2026 Rétrocession à titre gratuit de trois copropriétés dans le cadre d'un plan d'alignement de la voirie
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,

Le jeudi 17 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 18h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Cristian GUERET, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS :

M. Cristian GUERET, Mme Carole DARCY, M. Bruno IUORIO, Mme Evelyne PUGIN, M. Jean-Marc BOISSON, Mme Elisa MENARD, M. Philippe LECOMTE, Mme Micheline BATAILLEY, Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI, M. Alexis POITEVIN, Mme Nathalie BAUER, Mme Khadija MERCIER, M. Fabio CAMELI, M. Damien LAVILLAT, Mme Catherine GAMBERONI, M. Denis LAVILLAT, Mme Elisabeth PRIANO, M. Benjamin VIEU, Mme Béatrice CALVO, M. Jean-Michel BENED, Mme Maryvonne REY, M. Guillaume MATHELIER, Mme Geneviève GANTIN, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent BLANOT, M. Yasin SEN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Thierry BOUVET représenté par Mme Maryvonne REY par pouvoir en date du 24/08/2026
Mme Lucie MARET représentée par M. Cristian GUERET par pouvoir en date du 13/09/2026
M. Abdelkrim MIHOUBI représenté par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 17/09/2026

Catherine GAMBERONI a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°075/2026 : Rétrocession à titre gratuit de trois copropriétés dans le cadre d'un plan d'alignement de la voirie

Monsieur Bruno IUORIO, 2^{ème} Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme à l'aménagement et au suivi des travaux, expose :

Par délibération n° 091/2025 en date du 16 octobre 2025, le Conseil municipal a autorisé l'ouverture d'une enquête publique de plan d'alignement dans le but de régulariser les emprises publiques du domaine routier communal sur les voiries suivantes : rue des Marronniers, rue du Mont Blanc, rue des Alpes, rue des Jardins, rue des Écoles, rue du Jura, rue des Négociants, rue de l'Europe et rue du Nord.

Le projet nécessite l'intégration dans le domaine public communal de plusieurs emprises foncières appartenant à des copropriétés privées.

Considérant que les propriétés suivantes ont acceptées une rétrocession à titre gratuit :

- Copropriété « Le Vert Galant » sise au 20,22,24,26,28 rue des Marronniers,
- Copropriété « Les Marronniers » sise au 12,14,16,18 rue des Marronniers,
- Copropriété « Le Cristal » sise 1,3,5,7 rue de Saint Amour.

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3, relatifs à l'alignement,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L134-1 et 2, les articles R134-3 à R134-32, relatifs à la procédure d'enquête publique,

Vu les plans d'alignement dressés par la SARL COLLOUD, géomètres-experts,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement réunie le 09 septembre 2026 ;

Vu l'exposé ci-dessus,

Considérant la nécessité d'établir un plan d'alignement afin de régulariser les emprises foncières des voies communales concernées,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité avec 1 ABSTENTION (Mme PUGIN)

- **D'APPROUVER** la rétrocession à titre gratuit au profit de la Commune des emprises foncières appartenant aux copropriétés susvisées.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs ou notariés nécessaires à cette rétrocession.

Pièces jointes :

- Plan d'alignement rue St Amour/ Rue des Ecoles – Copropriété Le Cristal
- Plan d'alignement rue des Marronniers – Copropriétés Les Marronniers et Le Vert Galant

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Catherine GAMBERONI
Conseillère Municipale

Le Maire,
Cristian GUERET





Télétransmise le : **28 SEP. 2026**

Publiée sur le site internet le : **28 SEP. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le



ID : 074-217400084-20260917-DEL_075_2026-DE

COLLOUD

la sens de la mesure

Géomètres-Experts

ANNEMASSE

7 rue du Vernand - 74100

DOUVAINE

26 avenue de Thonon - 74140

NEYDENS

L'octogone 226 rue du Jura - 74160

www.colloud-geometre-expert.com

04 50 92 52 20

contact@colloud-geometre.com

Au service des particuliers,
collectivités et professionnels
de l'immobilier

74 - AMBILLY

Lieudit : "Ambilly Sud"

Section : AD feuille 1

PLAN DE DIVISION

Levé du 08/04/2025

1/250

PLAN REGULIER

Planimétrie rattachée au système RGF93-CC46

SITUATION ANCIENNE

Propriétaire	N°	Superficie (m²)
Copropriété Le Vert Galant	AD293	181
	AD410	5094
Total:	5275	

SITUATION NOUVELLE (DMPC N°:)

Parcelle cédée à la Commune d'AMBILLY		Surplus restant la propriété de la Copropriété Le Vert Galant	
N°	Superficie (m²)	N°	Superficie (m²)
AD293p1	101	AD293p2	82
AD410p1	724	AD410p2	4363
Total:	825	Total:	4445

EC (m²)

-2

7

5

Limite de propriété

Alignement

Emprise frappée d'alignement en vue de la régularisation de l'emprise foncière de la Rue des Marronniers.

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

Bordure

Bord enrobé, gravier...

Talus, Fossés

Mur

Cloture

Buisson, Arbres feuillus et résineux

Zone boisée

Panneau de signalisation

Lampadaire

Regard

Grilles

Bouche à clef / Poteau incendie

Poteau ENEDIS béton et bois

Coffret, Transformateur ENEDIS

Poteau ORANGE bois et béton

Plaque ORANGE

Coffret, Vanne GAZ

DOSSIER: 7510Z

FICHIER: D7510Z_MARRONNIERS_1.dwg

DATE: 26/11/2025

GEOMETRE: DDF

Contenance cadastrale (c.c.): superficie issue de la documentation cadastrale - VALEUR INDICATIVE ET NON GARANTIE.

Superficie réelle (s.r.): superficie issue des opérations foncières (bornage contradictoire, reconnaissance, rétablissement, délimitation, division, ...) définissant et/ou reconnaissant les limites certaines de propriété - SEULE VALEUR DEFINITIVE ET GARANTIE.

Limite de propriété définie par le plan foncier

Limite de propriété définie antérieurement

Limite issue du plan cadastral non garantie

Sauf études particulières, les servitudes de toutes natures, apparentes ou occultes et les conditions de raccordement aux réseaux d'équipement sont indiquées sous toutes réserves.

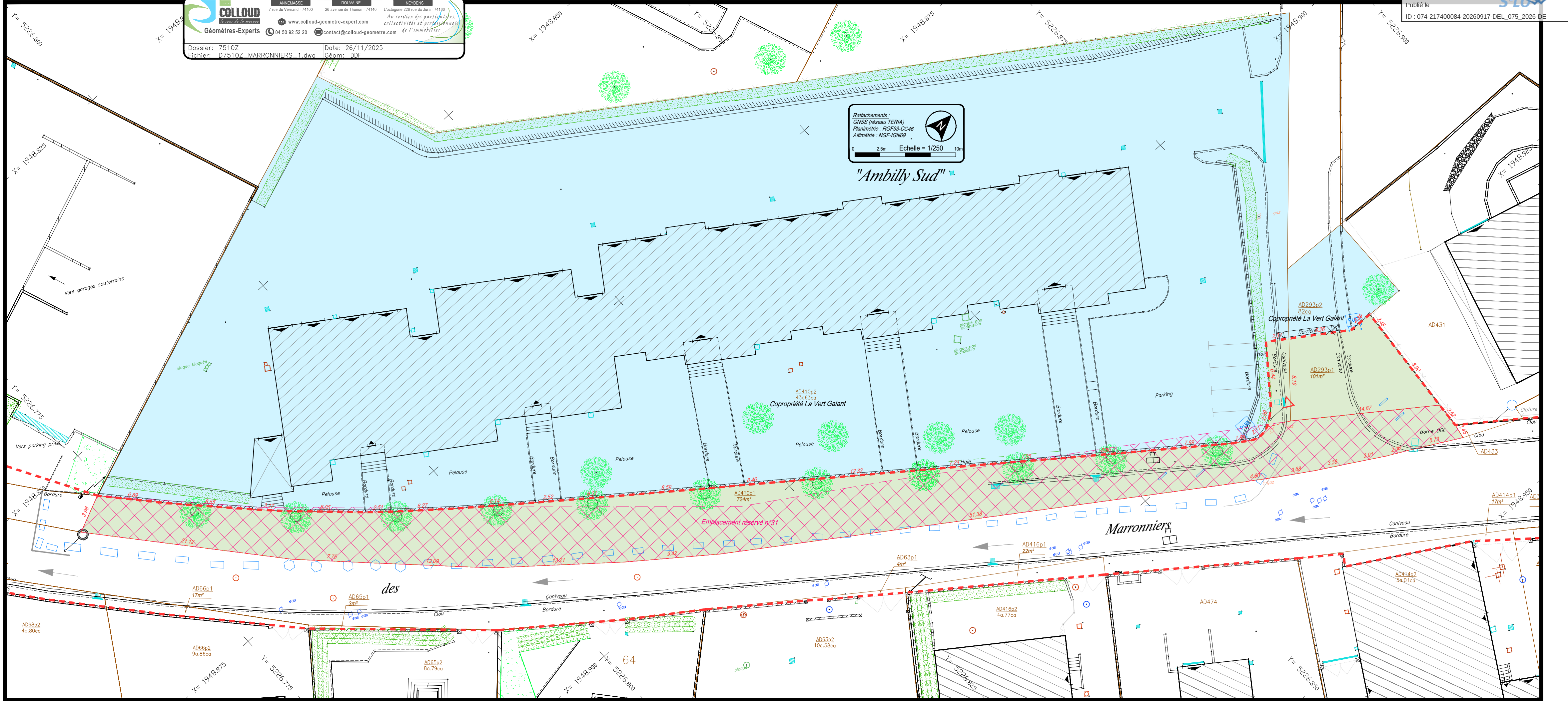
Le tracé des réseaux est issu d'un levé régulier des éléments visibles en surface. Aussi, leur position est figurative et devra faire l'objet d'un repérage avant tous travaux.

Borne ancienne (OGE - fer - pierre - béton)

Borne nouvelle (OGE - fer)

GEOMETRE - EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Votants : 28	Délibération N°076/2026 Vente par la Commune d'Ambilly des lots de la copropriété 12 rue des Négociants/1Ter rue Ernest Renan, parcelles cadastrées section AD n°449 et AD n°450 à la société Jean Cœur Promotion
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,

Le jeudi 17 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 18h30, salle du Conseil Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Cristian GUERET, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2026

ETAIENT PRESENTS :

M. Cristian GUERET, Mme Carole DARCY, M. Bruno IUORIO, Mme Evelyne PUGIN, M. Jean-Marc BOISSON **ne participe pas au vote**, Mme Elisa MENARD, M. Philippe LECOMTE, Mme Micheline BATAILLEY, Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI, M. Alexis POITEVIN, Mme Nathalie BAUER, Mme Khadija MERCIER, M. Fabio CAMELI, M. Damien LAVILLAT, Mme Catherine GAMBERONI, M. Denis LAVILLAT, Mme Elisabeth PRIANO, M. Benjamin VIEU, Mme Béatrice CALVO, M. Jean-Michel BENED, Mme Maryvonne REY, M. Guillaume MATHELIER, Mme Geneviève GANTIN, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent BLANOT, M. Yasin SEN.

ETAIENT ABSENTS :

M. Thierry BOUVET représenté par Mme Maryvonne REY par pouvoir en date du 24/08/2026
Mme Lucie MARET représentée par M. Cristian GUERET par pouvoir en date du 13/09/2026
M. Abdelkrim MIHOUBI représenté par M. Yasin SEN par pouvoir en date du 17/09/2026

Catherine GAMBERONI a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Urbanisme N°076/2026 : Vente par la Commune d'Ambilly des lots de la copropriété 12 rue des Négociants/1Ter rue Ernest Renan, parcelles cadastrées section AD n°449 et AD n°450 à la société Jean Cœur Promotion

Monsieur Bruno IUORIO, 2^{ème} Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme à l'aménagement et au suivi des travaux, expose :

Depuis près de 15 ans la Commune d'Ambilly fait l'acquisition de différents lots dans la copropriété « 12 rue des Négociants / 1 Ter rue Ernest Renan » au fur et à mesure de la mise en vente des biens afin d'anticiper le renouvellement urbain de cette entrée de ville.

Ces lots sont situés sur les parcelles AD 449 et AD 450, au 12 rue des Négociants et 1 Ter rue Ernest Renan.

A ce jour, la Commune détient 817 tantièmes sur 1000 tantièmes de la copropriété «12 rue des Négociants / 1 Ter rue Ernest Renan » qui est incluse dans un secteur ciblé pour réaliser une opération de renouvellement urbain.

Les lots appartenant à la Commune sont les suivants :

- Lot 2 soit 22/1000 – Hangar et son apprentis
- Lot 3 soit 9/1000 – Abris
- Lot 4 soit 112/1000 – Grand Local
- Lot 6 soit 16/1000 – Studio rez-de-chaussée
- Lot 7 soit 44/1000 – Local
- Lot 10 soit 35/1000 – Studio 1^{er} étage
- Lot 11 soit 31/1000 – Studio 1^{er} étage
- Lot 12 soit 23/1000 – Studio 1^{er} étage
- Lot 13 soit 32/1000 – Studio 1^{er} étage
- Lot 15 soit 3/1000 – Cave sous-sol
- Lot 18 soit 300/1000 – Local rez-de-chaussée
- Lot 19 soit 190/1000 – Vide sous toit 1^{er} étage

En parallèle, des opérateurs privés ont entrepris des démarches de négociation auprès des propriétaires de cette copropriété.

Une proposition d'achat par le promoteur Jean Cœur Promotion a été formulée à l'ensemble des propriétaires afin de mener une opération de renouvellement urbain.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment de gabarit R+5 comprenant :

- 14 logements locatifs sociaux ;
- 3 logements abordables en bail réel et solidaire (BRS) ;
- 27 logements en accession libre ;
- 2 locaux commerciaux en rez-de-chaussée (ou un local unique divisible, selon les besoins).

Une proposition d'achat pour un montant de 960 000 euros a été formulée par le promoteur Jean Cœur Promotion à la commune décomposé ainsi :

- 934 000 euros de reversement en numéraire,

- 26 000 euros pour la réalisation d'un aménagement provisoire en revêtement de type grave bitume entre l'alignement imposé par le plan local d'urbanisme et la rue des Négociants dans l'attente de l'aménagement de celui-ci par la commune. Si cet aménagement n'était pas réalisé par le promoteur mais directement par la commune cette somme ferait l'objet d'un reversement en numéraire à la commune.

Cette offre correspond à l'avis des domaines réactualisé le 27 octobre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment les articles L. 1111-1 et L. 1212-1 relatifs à la passation des actes ;

Vu l'avis du service des domaines n° 2025-74008-71476 en date du 27 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement réunie le 09 septembre 2026 ;

Vu l'exposé ci-dessus ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité avec 6 VOIX CONTRE (M. Guillaume MATHELIER, Mme Geneviève GANTIN, Mme Bertilla LE GOC, M. Laurent BLANOT, M. Yasin SEN, M. Abdelkrim MIHOUBI)

1 ABSTENTION (Mme MOGUET DE GIOVANI)

- **D'AUTORISER** la vente au profit de Jean Cœur Promotion, des lots 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 18 et 19 de la copropriété « 12 rue des Négociants / 1 Ter rue Ernest Renan », situés au 12 rue des Négociants et 1 Ter rue Ernest Renan à Ambilly ;

- **DE DONNER** son accord pour un prix de vente fixé à 960 000 euros ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cette propriété et à signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil
Municipal

Ambilly, le 18 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Catherine GAMBERONI
Conseillère Municipale

Le Maire,
Cristian GUERET



Télétransmise le : 28 SEP. 2026
Publiée sur le site internet le : 28 SEP. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026

Reçu en préfecture le 28/09/2026

Publié le



ID : 074-217400084-20260917-DEL_076_2026-DE